

PREMIS 25 FS + PRELUDE 20 FS FICHE D'IDENTITÉ

PREMIS® 25 FS

Autorisation de vente n° 2100002

Composition : 25 g/L de triticonazole

Usages autorisés :

- sur blé : carie, fusariose, charbon nu (*Fusarium roseum*)
- sur orge : fusariose, charbon nu
- sur avoine : fusariose, charbon nu
- sur seigle : fusariose
- sur triticale : fusariose

Dose homologuée : 0,2 L/q

Formulation : suspension concentrée pour traitement de semences

Classement toxicologique :

N - dangereux pour l'environnement

Phrases de risques :

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques ; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

LES 9 GESTES RESPONSABLES ET PROFESSIONNELS EN TRAITEMENT DE SEMENCES

AVANT L'APPLICATION

- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation. Notamment ne pas fumer, boire ou manger pendant la manipulation du produit.
- 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes) selon les recommandations mentionnées sur l'étiquette et la Fiche de Données de Sécurité (FDS).
- 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 Lors de la préparation de la bouillie, éviter tout débordement et ajuster le volume préparé.
- 6 Rincer les emballages, incorporer l'eau de rinçage dans la préparation de la bouillie et recycler les emballages dans le cadre des collectes organisées par les organismes professionnels type Adivalor ou Euro Ticket.

PENDANT L'APPLICATION

- 7 Pour vérifier la qualité des semences protégées, en cours de traitement ou de conditionnement, se protéger efficacement, en particulier porter des gants ou utiliser un outil échantilleur.

APRÈS L'APPLICATION

- 8 Récupérer et gérer les volumes résiduels selon les dispositifs agréés.
- 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.

PRELUDE® 20 FS

Autorisation de vente n° 9300270

Composition : 218 g/L de prochloraz-cuivre

Usages autorisés :

- sur blé : fusariose, septoriose
- sur orge : helminthosporiose (*Dreschlera graminearum*)

Dose homologuée blé : 0,076 L/q

Dose homologuée orge : 0,095 L/q

Formulation : suspension concentrée pour traitement de semences

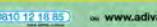
Classement toxicologique :

Xn - nocif, N - dangereux pour l'environnement

Phrases de risques :

R48/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

N51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Informations techniques: Etiquettes et FDS	BASF Agro	 ou www.bASF-agro.fr
Une question de santé	MSA	 
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	 ou www.adivalor.fr

PROTECTION DE L'UTILISATEUR lors de la manipulation des produits :

gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.

Retrouvez l'ensemble de nos informations produits sur www.agro.bASF.fr

® : Marques déposées BASF. Dangereux-respecter les précautions d'emploi, lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.
AVRIL 2010. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. 858TDSAUEB0410R

PREMIS® 25 FS



PRELUDE® 20 FS

Sommaire

- Préparation de la bouillie
- Injection directe
- Questions/réponses

Il est fréquent de devoir associer plusieurs spécialités de protection des semences, soit pour élargir le spectre fongicide soit pour compléter l'efficacité fongique par une protection insecticide.

Quelles recommandations d'utilisation pour Premis 25 FS + Prelude 20 FS ?



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI

Préparation de la bouillie sur le chantier de triage

Dans un récipient de taille adaptée, introduire 30% du volume d'eau nécessaire à la préparation de la bouillie. Mettre cette eau en agitation.

Introduire la quantité du produit de traitement nécessaire tout en maintenant en agitation. Compléter le volume d'eau manquant en prenant soin de l'utiliser pour rincer les emballages vides. Maintenir l'agitation durant 10 minutes. La bouillie est prête pour l'application.

Injection directe (pas de préparation de bouillie ; usage de pompes doseuses)

1. La machine dispose d'une pompe d'injection par produit à appliquer : c'est le fonctionnement standard de la machine ; le trieur doit définir pour le ou les produits à appliquer le volume par quintal attendu. Chaque pompe prélevera et enverra dans la chambre d'application le produit pur. Une pompe est dédiée à l'application du volume d'eau nécessaire. Le trieur doit s'assurer que le débit de l'ensemble des pompes est conforme à l'objectif.

2. La machine ne dispose pas de suffisamment de pompes pour l'application : il faut dans ce cas procéder à un pré-mélange en suivant pour deux produits le mode opératoire ci-dessus. Il est possible de constituer une bouillie concentrée (ajout de 5 ou 10 % d'eau) qui sera appliquée comme un produit via une pompe.

Ce pré-mélange peut être réalisé sur le chantier de triage ou à poste fixe sur le lieu de stockage des produits. Il sera appliqué comme un produit via une pompe.

NB : plus l'ajout d'eau est faible, plus le mélange sera stable mais son homogénéisation nécessitera une agitation efficace.



Questions / Réponses

Question : est-il possible de transporter la bouillie ?

Réponse : oui, sous conditions. Aucun texte n'interdit le transport d'une bouillie. Deux conditions doivent être remplies :

- la matière de l'emballage doit être adaptée aux produits contenus (un emballage standard de produit phytosanitaire convient bien),
- le contenant de la bouillie doit être étiqueté avec les informations sur les produits contenus exprimé en % du volume.

Exemple : pour une bouillie destinée à être utilisée à la dose de 300 ml/q et contenant 160 ml/q de Premis 25 FS, 53 ml/q de Prelude 20 FS et 87 ml/q d'eau, l'étiquette doit indiquer « cette bouillie contient 53,33 % de Premis 25 FS, 17,66 % de Prelude 20 FS et 29 % d'eau et doit être utilisée à la dose de 0,3 L/q ». Il est nécessaire d'apporter de l'eau via une autre pompe pour appliquer un volume de bouillie de 1 litre par quintal.

Question : quelle est la compatibilité avec d'autres spécialités de protection des semences ?

Réponse :

1. *compatibilité réglementaire* : au constat des phrases de risque de Prelude 20 FS et de Premis 25 FS, il n'existe pas de restriction de mélange avec d'autres spécialités de traitement de semences des céréales.

2. *compatibilité physique* : pas de restriction liées aux caractéristiques des différentes formulations susceptibles d'être mélangées avec Prelude 20 FS et Premis 25 FS.

Question : peut-on conserver une bouillie préparée ?

Réponse : les bouillies préparées sont destinées à être appliquées aussitôt leur constitution. Cependant, elles peuvent être conservées sans dommage sur une période de 5 jours. Pour s'assurer de la bonne homogénéité du mélange, il est préférable de l'agiter (pendant 5 minutes minimum) après toute période de stockage supérieure à 24 heures.